

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

*Ce dossier présente des éléments indicatifs de corrigé à l'attention des correcteurs.
 Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats.
 Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.
 Ce document ne constitue donc pas un modèle*

Barème global : sur 80 points

NOTE : Il est rappelé que les nombres de points annoncés dans le sujet constituent un engagement à minima, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous, sauf indications complémentaires données, lors des corrections, sur décision nationale.

DOSSIER 1 : 23 points		
<i>A – Modification procédure (6 points)</i>	Question : note à établir	6 pts
<i>B – Enregistrements documents (8 points)</i>	B1 : Facture d'avoir et d'achat	4 pts
	B2 : Règlement chèque	2 pts
	B3 : Facture de vente	2 pts
<i>C. Écritures consécutives au rapprochement bancaire (9 points)</i>	C1 : Comptabilisation	9 pts
DOSSIER 2 : 22 points		
<i>A – Acquisition et amortissement véhicule (14 points)</i>	A1 : Facture acquisition véhicule	5 pts
	A2 : Plan d'amortissement	5 pts
	A3 : Justification	2 pts
	A4 : Enregistrement	2 pts
<i>B – Dettes provisionnées congés à payer (8 points)</i>	B1 : Calcul montant indemnité	5 pts
	B2 : Enregistrement à l'inventaire	3 pts
DOSSIER 3 : 15 points		
<i>1 – Taux de rémunération des comptes courants</i>		2 pts
<i>2 – Intérêts déductibles et montant à réintégrer</i>		3 pts
<i>3 – Justification des intérêts soumis au prélèvement libératoire</i>		2 pts
<i>4 – Solution fiscale pour les frais professionnels (8 points)</i>	4.1 : Sans déduction pour les frais réels	3 pts
	4.2 : Avec déduction des frais réels	4 pts
	4.3 : Conclusion	1 pt
DOSSIER 4 : 20 points		
<i>1 – Calcul de la capacité d'autofinancement à partir de l'EBE</i>		6 pts
<i>2 – Compléter le tableau des emplois et ressources du tableau de financement</i>		11 pts
<i>3 – Calcul de la variation du BFR et de la trésorerie nette</i>		3 pts

A1. Note sur les risques et conséquences comptables d'une nouvelle procédure (6 points)

Emetteur :	Destinataire(s) :	Date : Date du jour
<i>Le (La) comptable</i>	<i>M. Dumoulin</i> <i>Responsable du service comptable</i>	
Objet :		
Proposition sur une modification du traitement des commandes des nouveaux "clients en compte".		
NOTE		
<p>Vous m'avez sollicité pour obtenir mon avis sur une proposition de la direction commerciale qui consiste à modifier la procédure actuelle d'acceptation des commandes des nouveaux "clients en compte". La disparition de la contre signature des commandes relevées auprès de nouveaux clients professionnels ne permet plus à votre société de contrôler et de valider les conditions de prix et de crédit acceptés par vos représentants. Dès lors, votre société risque de se retrouver avec des commandes qu'elle devra satisfaire à perte. En outre, il ne sera plus possible d'ajuster les conditions de paiement en fonction de la solvabilité du client. A ce titre, vous risquez d'avoir une augmentation significative des créances douteuses et des impayés. En conséquence, la suppression de la contre signature ne peut se traduire que par une baisse de la rentabilité de notre société, une dégradation de sa trésorerie et dans une situation extrême au dépôt de bilan. C'est pourquoi la proposition de la direction commerciale ne doit pas être acceptée en l'état, même si elle réduit vos objectifs de pénétration sur le marché.</p> <p>Je reste à votre disposition pour toute information ou explication complémentaire.</p>		
Le (la) comptable		

Barème : 2 points pour la forme (0,5 point respectivement pour émetteur, destinataire, date et objet).
 1,5 point pour l'idée de risque de perte ou de diminution de marge.
 1,5 point pour le risque d'insolvabilité des nouveaux clients.
 1 point pour la conclusion.
 La formule de politesse et la signature ne sont pas exigées

B. Enregistrements des documents en attente de comptabilisation (8 points)

1. Enregistrer la facture d'avoir et la facture d'achat (4 points)

Code Journal	Date	Compte Général	Compte Auxiliaire	Libelle	Débit	Crédit
AC	14/11/06	401000	GELA	Avoir GELA n°A12-06	123,31	
	14/11/06	609741				103,10
	14/11/06	445660				20,21
AC	19/11/06	607410		Facture GELA n° 237-06	1 693,24	
	19/11/06	445660			331,88	
	19/11/06	401000	GELA			2 025,12

Barème : 2 points par écriture

2. Passer l'écriture relative au règlement par chèque (2 points)

Code Journal	Date	Compte Général	Compte Auxiliaire	Libelle	Débit	Crédit
BA	22/11/06	401000	GELA	Chèque GELA n°09378127	1 881,56	
	22/11/06	512300				1 881,56
AC	22/11/06	401000	GELA	Escompte sur règlement GELA	20,25	
	22/11/06	765000				16,93
	22/11/06	445660				3,32

(1) 2 025,12 x 2 %

Barème : 1 point pour le calcul de l'escompte et 1 point pour le reste.

3. Comptabiliser la facture concernant l'opération de vente (2 points)

Code Journal	Date	Compte Général	Compte Auxiliaire	Libellé	Débit	Crédit
VE	25/11/06	411000	CSTB	Facture CSTB n° PC1334	417,93	
	25/11/06	707510		(349,44 - 30,00)		319,44
	25/11/06	708500				30,00
	25/11/06	445710		(349,44 x 19,60 %)		68,49

Barème : Compte 411000 CSTB : 1 point ou 0 le reste 1 point.

C. Écritures consécutives au rapprochement bancaire (9 points)

Écritures à passer pour mettre la comptabilité en conformité avec l'état de rapprochement

Code Journal	Date	Compte Général	Compte Auxiliaire	Libellé	Débit	Crédit
BA	27/11/06	512300		Remise de chèques	282,72	
	27/11/06	411000	DELH			282,72
BA	28/11/06	401000	ELKA	Ordre de virement (1)	1 813,92	
	28/11/06	766000		(2)		18,81
	28/11/06	512300				1 795,11
BA	28/11/06	627800		Bordereau de virement international	82,00	
	28/11/06	445660		98,07 / 1,196 x 0,196	16,07	
	28/11/06	512300				98,07
BA	29/11/06	512300		Bordereau de ventes de titres	6 576,00	
	29/11/06	767000		219,20 x 30 actions		6 576,00
BA	29/11/06	627100		Bordereau de ventes de titres	15,05	
	29/11/06	445660			2,95	
	29/11/06	512300				18,00
OD	29/11/06	767000		Bordereau de ventes de titres	6 135,00	
	29/11/06	503000		204,50 x 30 actions		6 135,00
OD	30/11/06	654000		Selon courrier liquidateur (3)	1 008,61	
	30/11/06	445710		solde client Delhomme (4)	197,69	
	30/11/06	411000	DELH			1 206,30

Explications

- (1) Au 28 novembre 2006, le compte du fournisseur ELKAT est créditeur de :
 $(8\,571,30 \times 1/3) \times 1/1,5751 = 1\,813,92 \text{ €}$
- (2) Montant du gain de change : $1\,813,92 - 1\,795,11 = 18,81 \text{ €}$.
- (3) Montant de la perte sur la créance Delhomme : $(1\,489,02 - 282,72) / 1,196 = 1\,008,61$
- (4) Montant de la TVA à récupérer sur impayé : $1\,008,61 \times 19,60 \% = 197,69$

Barème : 1^{ère} écriture : 0,5

2^{ème} écriture : 3 points dont 2 points pour le calcul de la perte de change

3^{ème} écriture : 0,5

4^{ème} écriture à 6^{ème} écriture : 1 point par écriture

7^{ème} écriture : 2 points dont 1 point pour le calcul du montant de la perte

A. Acquisition et amortissement d'un nouveau véhicule (14 points)

1. Enregistrer la facture relative à l'acquisition du véhicule (5 points)

Code Journal	Date	Compte Général	Compte Auxiliaire	Libellé	Débit	Crédit
AC	27/11/06	218201		Facture Soc Limousin Garage	24 135,00	
	27/11/06	218202		n° 411226	1 210,00	
	27/11/06	615000			149,50	
	27/11/06	606100			37,60	
	27/11/06	445620		(23 910 + 1 210) x 19,60 %	4 923,52	
	27/11/06	445660		(149,50 + 37,60) x 19,60 %	36,67	
	27/11/06	404000	LIMO			30 492,29
BA	27/11/06	404000	LIMO	Chèque Limousin Garage	30 492,29	
	27/11/06	512300		n°09378211		30 492,29

(1) 23 610,00 + 300,00 + 225,00 (2) Admettre 606300 – Autres matières et fournitures

Barème : 2 points pour 24 135 et 0,5 point pour les autres lignes au débit

2. Présenter le plan d'amortissement du véhicule (5 points)

Le montant amortissable comptable est égal au coût d'acquisition hors TVA récupérable diminué de la valeur résiduelle, soit : 24 135,00 – 6 000,00 = 18 135,00 €.

En fiscalité, le montant amortissable est le coût d'acquisition hors TVA récupérable, soit 24 135,00 €.

Taux d'amortissement : $(1 / 5) * 1,75 = 35 \%$

Années	Amortissement fiscal		Amortissement comptable		Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
2006	24 135 x 35 % x 2/12	1 407,88	18 135 x 20 % x 30 / 360	302,25	1 105,63	
2007	22 727,12 x 35 %	7 954,49	18 135 x 20 %	3 627,00	4 327,49	
2008	14 772,63 x 35 %	5 170,42	18 135 x 20 %	3 627,00	1 543,42	
2009	9 602,21 x 50 %	4 801,11	18 135 x 20 %	3 627,00	1 174,11	
2010	4 801,10 x 100 %	4 801,10	18 135 x 20 %	3 627,00	1 174,10	
2011			18 135 x 20 % x 330/360	3 324,75		3 324,75
	Total	24 135,00	Total	18 135,00	9 324,75	3 324,75

2 points dont 1 point pour la 1^{ère} ligne

2 points dont 1 pour la base de 18 135

1 point si cohérent

3. Justifier le solde des amortissements dérogatoires existant à la fin du plan d'amortissement (2 points ou 0)

Solde des amortissements dérogatoires : 9 324,75 – 3 324,75 = 6 000 €.

Ce montant correspond à la valeur résiduelle qui n'est pas prise en compte dans la base d'amortissement comptable.

4. Enregistrement des dotations aux amortissements (2 points)

Code Journal	Date	Compte Général	Compte Auxiliaire	Libellé	Débit	Crédit
OD	31/12/06	681100		Selon plan d'amortissement	302,25	
	31/12/06	687200			1 105,63	
	31/12/06	281820				302,25
	31/12/06	145000				1 105,63

1 point pour les comptes de dotation et 1 point pour les comptes d'amortissement.

B. Calcul des dettes provisionnées pour congés à payer (8 points)

1. Calcul du montant de l'indemnité pour congés selon les deux méthodes (5 points)

a. Méthode du maintien du salaire (2 points) :

Le 13^{ème} mois n'est pas compris dans la base de calcul :

$$(140\,800,00 - 70\,400,00) \times \frac{(7 \times 2,5)}{26} = 47\,384,62 \text{ €}$$

b. Règles du 10^{ème} (2 points) :

$$443\,000,00 \times \frac{10}{100} = 44\,300,00 \text{ €}$$

La méthode du maintien du salaire est la plus favorable, elle sera retenue (1 point).

2. Enregistrements à l'inventaire au 31/12/2006 (3 points)

Code Journal	Date	Compte Général	Compte Auxiliaire	Libellé	Débit	Crédit
OD	31/12/06	641200		Congés à payer au	47 384,62	
	31/12/06	428200		31/12/2006		47 384,62
OD	31/12/06	645820		Charges sociales	19 901,54	
	31/12/06	438200				19 901,54
OD	31/12/06	631820		Charges fiscales	1 421,54	
	31/12/06	448200		congés à payer		1 421,54

Barème : 1 point par écriture

DOSSIER 3 – PROBLÈMES FISCAUX (15 points)

1. Taux de rémunération (2 points)

Intérêts versés (2 400) / Montant du compte courant (40 000) = 0,06 soit 6 %

2. Intérêts déductibles et montant à réintégrer (3 points)

Intérêts déductibles :

Rappels : le capital est intégralement libéré. Le taux d'intérêt est limité à 4,33 %.

S'agissant d'un associé dirigeant, le montant de l'avance est limitée fiscalement à 1,5 fois le capital social. Ici cette limite n'est pas dépassée ($245\,000 \times 1,5 > 40\,000$)

Donc montant de l'intérêt déductible : $40\,000 \times 4,33\% = 1\,732,00 \text{ €}$

Comme les intérêts versés sont de 2 400 €, le montant à réintégrer est de : $2\,400 - 1\,732 = 668 \text{ €}$

3. Justification des intérêts soumis au prélèvement libératoire (2 points)

Les intérêts soumis au prélèvement sont limités aux seuls intérêts déductibles.

Pour les associés dirigeants, le prélèvement libératoire ne peut s'appliquer que sur un total d'avance n'excédant pas 46 000 €. Ici, c'est le cas puisque le montant du seul compte courant est de 40 000 €.

C'est la raison pour laquelle le prélèvement libératoire est appliqué sur un montant d'intérêts de 1 732 €.

4. Solution fiscale pour les frais professionnels (8 points)

- **M. Fabiani ne demande pas la déduction des frais réels dans sa déclaration d'impôt sur le revenu. (3 points ou 0)**

Les remboursements de frais ne sont pas imposables. Les frais professionnels sont pris en compte dans le cadre de la déduction forfaitaire de 10 %.

Montant à déclarer en traitements et salaires	64 500
Déduction forfaitaire de 10 %	<u>- 6 450</u>
Montant imposable avant abattement	58 050

- **M. Fabiani demande la déduction des frais réels dans sa déclaration d'impôt sur le revenu (4 points).**

Les remboursements de frais sont imposables. Les frais professionnels sont à retrancher pour leur montant réel.

Les remboursements de frais ne sont pas imposables. Les frais professionnels sont pris en compte dans le cadre de la déduction forfaitaire de 10 %.

Traitements et salaires	64 500	
Remboursement des frais professionnels réels	3 600	2 points
Montant imposable net de frais professionnels	68 100	
Frais professionnels réels	<u>15 000</u>	2 points
Montant imposable avant abattement	53 100	

- **Conclusion (1 point)**

M. Fabiani a intérêt à demander la déduction des frais réels sur sa déclaration d'impôt sur le revenu.

DOSSIER 4 : TABLEAU DE FINANCEMENT (20 points)

1. Calculer la capacité d'autofinancement à partir de l'EBE (6 points)

Éléments	Montants	Justifications	Barème
Excédent (ou Insuffisance) Brute d'Exploitation	145 230		1 pt
+ Transferts de charges d'exploitation	0		
+ Autres produits d'exploitation	0		
- Autres charges d'exploitation	- 120		1 pt
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0		
+ Produits financiers	0		
- Charges financières	- 3 583		1 pt
+ Produits exceptionnels	0	98 190 – 96 690 – 1 500	1 pt
- Charges exceptionnelles	0	96 903 – 96 756 - 147	1 pt
- Participation des salariés aux résultats	0		
- Impôts sur les bénéfices	- 46 883		1 pt
Capacité d'autofinancement	94 644		

2. Compléter le tableau des emplois et ressources du tableau de financement (11 points)

EMPLOIS	Exercice 2006	RESSOURCES	Exercice 2006
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	(1 pt) 57 364	Capacité d'autofinancement de l'exercice	94 644
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé : ▶ Immobilisations incorporelles ▶ Immobilisations corporelles ▶ Immobilisations financières	(1 pt) 108 679	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé Cessions d'immobilisations Incorporelles Corporelles	(2 pts) 96 690
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Cessions ou réductions d'immobilisations financières	(2 pts) 476
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)	0	Augmentation des capitaux propres Augmentation de capital ou apports Augmentations des autres capitaux propres	0 (2 pts) 15 000
Remboursements de dettes financières	(1 pt) 70 000	Augmentation des dettes financières	(1 pt) 40 000
Total des emplois	236 043	Total des ressources	246 810
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	(1 pt) 10 767	Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	

3. Calcul du montant de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de la trésorerie nette (3 points)

Chiffre d'affaires (à partir des S.I.G.) = Ventes de marchandises + Production vendue

Pour 2006 : $645\,634 + 348\,671 = 994\,305$ } (1 pt)

Pour 2005 : $685\,432 + 277\,523 = 962\,955$ }

Variation du BFR = $10\% \times (994\,305 - 962\,955) = 3\,135$ (1 pt)

On sait que $\Delta TN = \Delta FRNG - \Delta BFR \rightarrow 10\,767 - 3\,135 = +7\,632$ (1 pt)